

AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE L'ATTRIBUTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

1 - PERSONNE PUBLIQUE

Commune de Saint-Paul

Direction de la Valorisation Économique et Touristique — Service Gestion du Domaine Public et Réglementation

Place du Général de Gaulle

CS 51015

97864 Saint-Paul Cedex

Les dossiers sont à retirer auprès de : Mme ELISABETH Sabine / M. AURE Régis

Tél: 0262 45 90 69

Courriels: sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr

regis.aure@mairie-saintpaul.fr

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la Ville.

Toute question concernant la consultation est à adresser à ces coordonnées.

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

Appel à concurrence en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation du Domaine Public pour diverses activités économiques par Bassin de vie, conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la Propriété des Personnes Publiques :

BASSIN DE VIE N° 2 (Saint-Gilles les Bains)

<u>2 autorisations</u> d'occupation du Domaine Public pour les activités suivantes :

Vente de samoussas et diverses fritures : 1 AOT

Vente de de sandwichs et de burgers : 1 AOT

3 - PRISE D'EFFET ET DURÉE DE L'AOT

- Prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2026 (cf au document intitulé « descriptif des emplacements »).

4 - CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

- 1. Valeur technique : (prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation) : 40 %
- 2. Qualité du projet : qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel : 40%
- 3. Proposition financière du candidat (le seuil est fixé à l'annexe « Descriptif des emplacements ») : 20%.

5 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Le dossier **complet** devra être remis avant **21 novembre 2025 à 12h00.**

Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>